

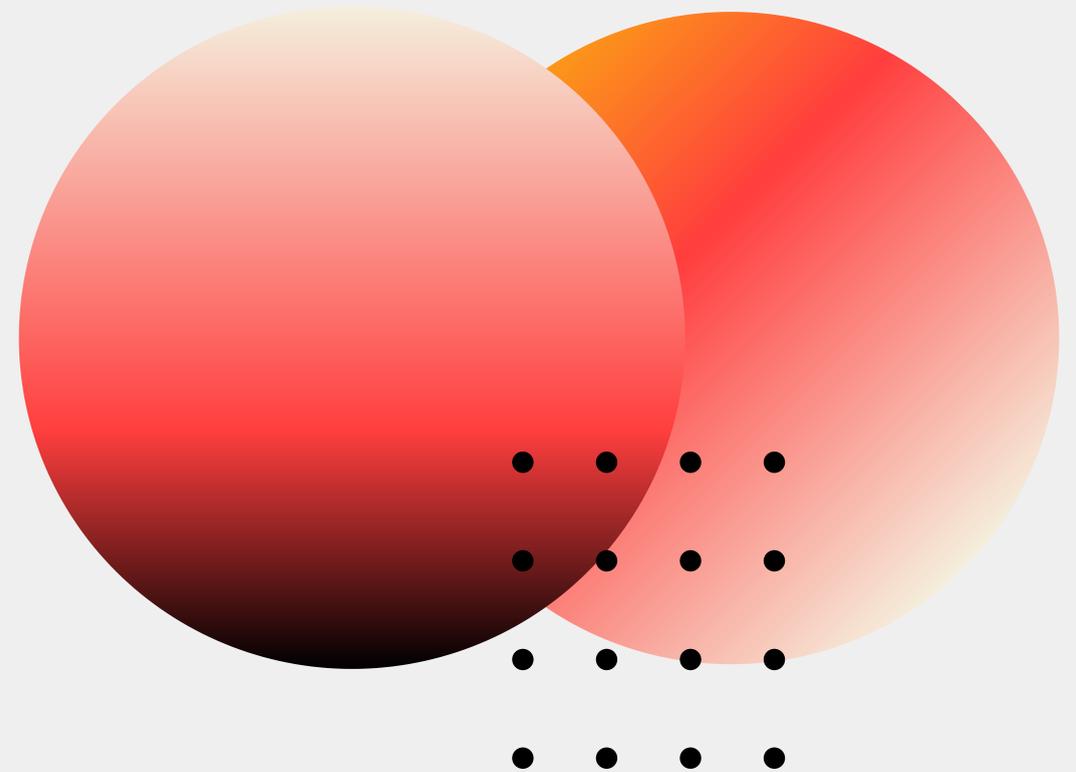
# PROTECTION DES CONSOMMATEURS

---

## Annonces de réduction de prix

---

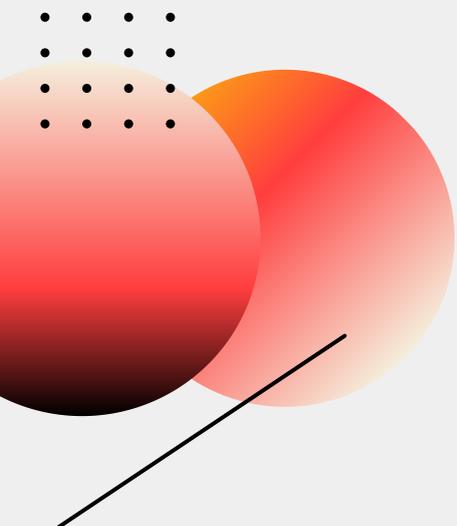
Les nouvelles règles applicables  
depuis le 28 mai 2022



Toute annonce de réduction de prix devra indiquer le prix pratiqué par le professionnel avant l'application de la réduction

➤ Comment la loi définit-elle le prix antérieur ?

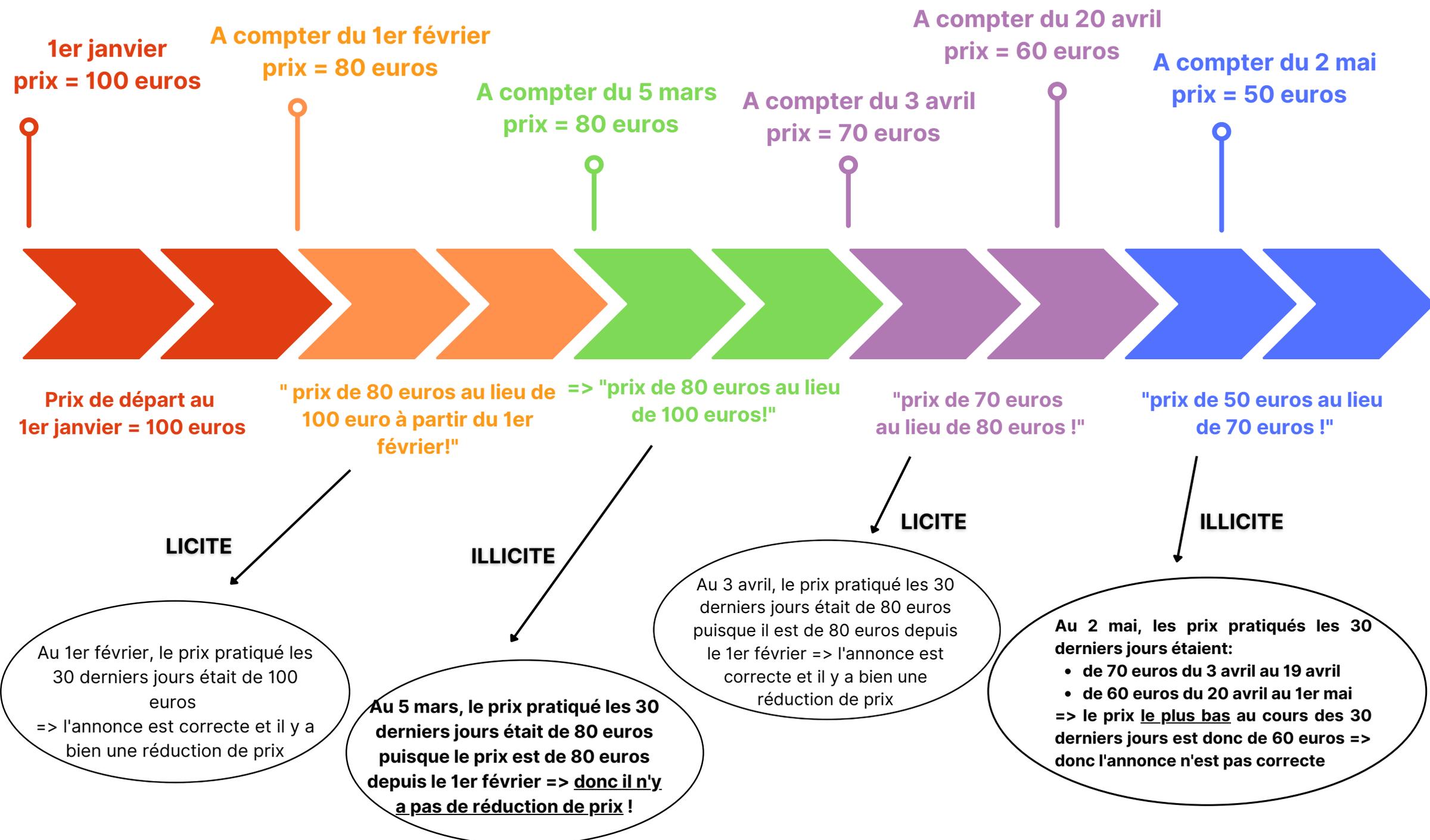
C'est le prix le plus bas pratiqué par le professionnel à l'égard de tous les consommateurs au cours des 30 derniers jours précédant l'application de la réduction



➤ Et en cas de réductions de prix successives pendant une période déterminée ?

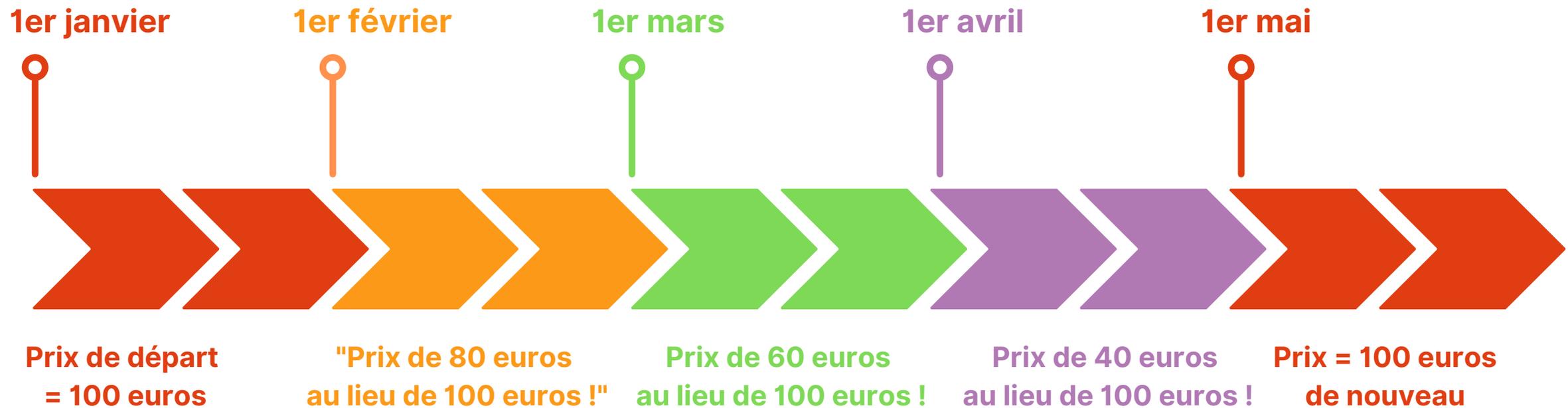
Par exception, le prix antérieur est le prix pratiqué avant la première réduction de prix

# HYPOTHÈSE CLASSIQUE DE RÉDUCTIONS DE PRIX



# HYPOTHÈSE DE RÉDUCTIONS DE PRIX SUCCESSIVES SUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

Annonces de réductions de prix sur la période du 1er février au 30 avril



Le prix antérieur devant être indiqué devra être le prix de 100 euros pendant toute la période de réductions comprise entre le 1er février et 30 avril